



Sous l'égide de la  
Fondation de France

.....

POURQUOI  
UNE FONDATION  
DES ENTREPRISES  
DU MÉDICAMENT

.....



> EDITO

par **Christian Lajoux**

“Un engagement citoyen  
qui prolonge notre mission :  
lutter contre la maladie  
et contre les inégalités  
sociales en matière  
de santé.”



« **E**n tant qu'entreprises du médicament, nous sommes un acteur majeur du progrès thérapeutique. Mais notre mission ne s'arrête pas aux programmes de recherche, de production ou de diffusion de médicaments. Depuis de nombreuses années, nous menons des actions dans le domaine des maladies rares, des maladies chroniques, de certaines maladies émergentes, ainsi que dans la lutte contre les inégalités sociales de santé... La Fondation des Entreprises du Médicament est née en 2008 de la volonté de coordonner l'ensemble de ces actions en exprimant notre spécificité au travers d'un champ d'expression inédit. Le Comité exécutif de la Fondation est composé de représentants des Entreprises du Médicament, mais aussi de personnalités indépendantes qui nous apportent leur éclairage sur les dossiers que nous recevons et les choix que nous sommes amenés à faire. Ce qui est nouveau dans notre démarche, c'est qu'elle donne un éclairage sur les inégalités sociales dans notre pays et porte un regard objectif sur la situation. L'action prioritaire de la Fondation demeure les inégalités sociales en matière de santé en France.

### Un sujet majeur et éminemment politique.

Le médicament est LE sujet politique par essence. Il s'adresse à la fois à ce que nous avons de plus intime, notre santé, et renvoie en même temps aux questions de coût, de prise en charge par la sécurité sociale, de progrès économique, de nécessité de l'innovation, et bien évidemment aux responsables politiques qui, en tant que représentants des citoyens, doivent effectuer des choix stratégiques pour le pays.

Nous voulons être à l'écoute de notre environnement, réfléchir au supplément d'actions que nous pouvons apporter. Certains répondent sous forme de mécénat artistique ou sportif. Sans porter de jugement sur ces choix, il nous semble plus logique d'être dans la continuité de ce que nous sommes, des spécialistes de la maladie. Et, étant confrontés aux inégalités dans ce domaine, il nous paraît naturel d'apporter ce supplément de savoir-faire.»

**Christian Lajoux**

Président des Entreprises du Médicament

## > Fiche d'identité de la Fondation

---

Date de création : 18 novembre 2008  
Statut : Fondation sous l'égide de la Fondation de France  
Président : Dominique Mangeot  
Nombre de salariés : un Délégué Général

### > Données financières

Budget 2012 : 410 000 euros  
Origine des financements : Les Entreprises du Médicament (Leem)  
Part allouée à la redistribution des fonds/budget de fonctionnement (en pourcentage)  
Redistribution : 97%  
Frais de gestion : 3%  
Aides distribuées en 2011 : 400 000 euros

## > Les axes d'action de la Fondation

---

Créée en 2008, la Fondation des Entreprises du Médicament pour l'accès aux soins a pour objectif de soutenir, en France, des projets d'acteurs associatifs dans deux champs :

- > Les maladies chroniques et les maladies rares.
- > La réduction des vulnérabilités et des inégalités sociales de santé.

Elle se donne pour missions en France :

- > D'être un espace d'échanges et de débats sur les sujets concernant l'accès aux soins des personnes malades, en particulier les plus vulnérables.
- > De favoriser l'émergence, dans une pathologie, de projets innovants, qui peuvent servir de modèles à d'autres groupes de pathologies ou de malades.
- > De soutenir les projets et actions les plus innovants portés par des associations œuvrant au profit des personnes malades, atteintes de maladies chroniques ou rares, ou en situation de vulnérabilité de santé.

## > La Fondation est administrée par un comité exécutif composé de 11 membres répartis en deux collèges :

### > 6 membres issus du « fondateur », Les Entreprises du Médicament :

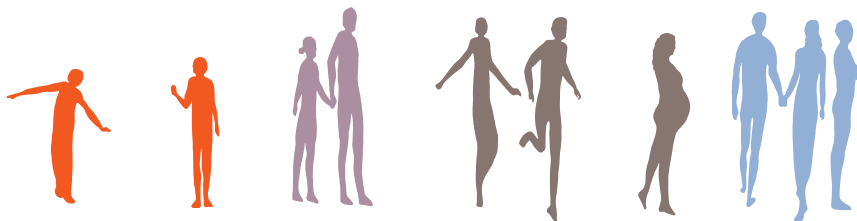
Dominique Mangeot, Président de la Fondation  
Christian Lajoux, Président du Leem  
Jean-Noël Bail, Président du Comité RSE du Leem  
Philippe Lamoureux, Directeur Général du Leem  
Éric de Branche, Directeur de la Communication du Leem  
Ingrid Callies, Secrétaire Permanent du Codeem

### > 5 personnalités qualifiées :

Pierre-André Wiltzer, ancien ministre, ancien président de l'AFD (Agence française de développement)  
Jean Lafond, Président de « Vaincre la Mucoviscidose » et représentant du CISS (Collectif inter associatif sur la santé)  
Marie-Christine Ouillade, Membre du Conseil d'Administration de l'AFM  
Docteur Pierre Chauvin, Directeur de recherches à l'INSERM Equipe DS3 (Déterminants sociaux de la santé et du recours aux soins)  
1 nomination en cours

### > Un Délégué Général:

Delphine Caroff



## > Regards croisés sur l'intérêt d'une Fondation des Entreprises du Médicament : les parties prenantes prennent la parole !



> Colloque Fondation / juin 2011 - Photo : Thomas Deron

### > Dominique Mangeot

Président de la Fondation des Entreprises du Médicament

« À partir du moment où nous nous sommes rencontrés, où nous nous sommes parlés, dans un respect mutuel, cela a changé du tout au tout nos relations. De l'indifférence qu'elles imaginaient, de la part de groupes comme les nôtres, les entreprises pharmaceutiques redevaient, à leurs yeux, simplement humaines... Et, au lieu de la perception que nous pouvions avoir, nous avons devant nous des gens qui avaient de la compétence, des dossiers solides, de l'envie... tout ce dont nous avons besoin dans ce pays ! »

### > Jean-Noël Bail

Président du Comité RSE du Leem

« Dans le cadre de notre stratégie de responsabilité sociétale des entreprises, les activités de la Fondation incarnent une démarche globale de prise en charge des patients. Les Entreprises du Médicament se positionnent ainsi, au-delà de leur rôle traditionnel, en prenant en compte l'ensemble de leurs responsabilités par rapport à la société, à l'environnement et à certaines problématiques de santé particulières, maladies rares, pathologies chroniques et inégalités sociales de santé. »

## Pourquoi une Fondation des Entreprises du Médicament pour l'accès aux soins?

### > Marie-Christine Ouillade

Membre du Conseil d'Administration de l'AFM, Association française contre les myopathies

« L'AFM a répondu favorablement et participe à l'action de la Fondation des Entreprises du Médicament. Elle est à même de lui apporter son expertise dans le domaine des maladies rares et, plus généralement, ses compétences au niveau des pathologies chroniques et installées. »

### > Pierre-André Wiltzer

Ancien ministre, ancien président de l'Agence française de développement

« Mon parcours personnel est assez atypique au sein du conseil d'administration de la Fondation. J'y apporte mes nombreuses années d'expérience, tant d' élu local et de parlementaire que de membre du gouvernement, puis de président de l'Agence française de développement (AFD). »

### > Jean Lafond

Président de Vaincre la Mucoviscidose, représentant du CISS

« Le sens de ma présence à ce conseil est important – et il est double. Le Comité Inter associatif des Associations de Santé (CISS) a l'avantage de représenter un nombre important d'associations de malades qui sont confrontées au quotidien à des problèmes de santé. Les thèmes développés aujourd'hui sont bien choisis, car ils correspondent aux priorités actuelles et aux questions de société. »

### > Pierre Chauvin

Médecin et épidémiologiste, Directeur de la recherche à l'INSERM, responsable de l'équipe de recherche sur les déterminants sociaux de la santé et du recours aux soins

« Je ne conçois pas la recherche en épidémiologie sociale comme une activité académique déconnectée des besoins et des enjeux sociaux, professionnels et politiques que soulèvent, dans notre pays particulièrement, les inégalités sociales de santé et la situation des plus vulnérables. Il m'a semblé que la Fondation des Entreprises du Médicament pour l'accès aux soins constituait un des lieux - et ils ne sont pas si nombreux en France dans ce domaine - où la recherche pouvait concourir à l'innovation et à l'action. »

## > La Fondation en actions

Depuis 2009, le Comité exécutif de la Fondation s'est engagé à soutenir des actions dans la durée, notamment dans le domaine des maladies rares, où les projets soutenus font l'objet d'un financement pérenne – mais rediscuté chaque année.

Par ailleurs, le Comité exécutif a souhaité soutenir de nouveaux projets d'acteurs associatifs dans le cadre d'un appel à projets annuel.

Les projets retenus font l'objet d'un cofinancement par la Fondation. Ce soutien peut être reconduit les deux années suivantes.

L'appel à projets annuel est mis en ligne sur le site du Leem et, lors de son ouverture, chaque année, une communication est assurée vers les associations.

Seules les associations relevant de la loi de 1901 sont éligibles.

La Fondation récompense également chaque année un projet particulièrement innovant en accordant :

> Le Prix spécial Précarité et Santé.

Le bénéficiaire de ce prix annuel est sélectionné parmi les projets soumis à la Fondation durant l'année et communiqué en même temps que les résultats de l'appel à projets annuel.

Contact :  
[fondation@leem.org](mailto:fondation@leem.org)  
33 (0)1 45 03 88 57

